



INSTANT DÉFENSE 78



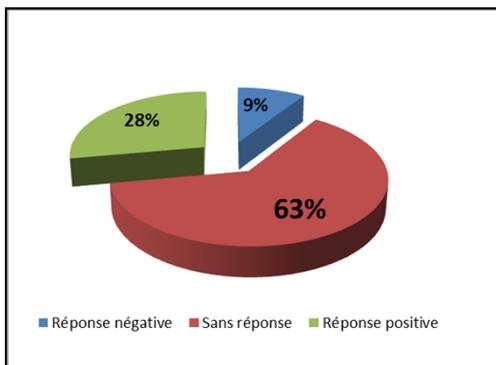
Numéro 05/2015

Mai 2015

RÉUNION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE DES YVELINES DU 11 JUIN 2015

Rappel : jeudi 11 juin 2015 au Lycée Militaire de Saint-Cyr-l'École (début à 19h30)

Notre soirée sur votre rôle de CoDé lors d'une gestion de crise départementale se prépare. Le chef de corps du lycée militaire, le colonel Alain LECLERC que je remercie, vous accueillera dans ce magnifique lieu chargé d'histoire avant de céder la place au délégué militaire départemental puis au directeur de cabinet de la préfecture et à son Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC). Et nous comptons sur votre participation la plus nombreuse possible.



Je remercie le bon tiers des CoDé du département qui au 30 mai 2015, a répondu et fourni une réponse selon les consignes qui vous ont été transmises avec l'invitation par le MP Philippe FOSSAT. Si nous incluons les invités (une quinzaine) qui ont confirmé leur venue, nous approchons déjà la centaine de participants.

Mais, je sollicite aussi vivement les quelques 165 CoDé qui n'ont pas encore donné leur réponse de participation (positive ou négative) de mettre à profit les quelques jours qui restent et prendre quelques minutes de leur temps pour le faire.

La posture Vigipirate alerte attentat étant toujours en vigueur en Ile-de-France, l'organisation d'une telle réunion est assez contraignante et requière la mise en place d'un certain dispositif de sécurité nécessitant

d'avoir une estimation précise du nombre de participants.

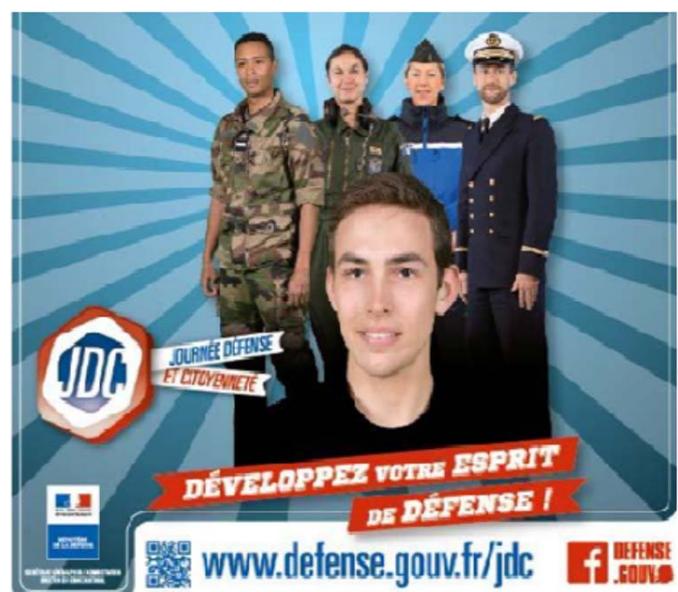
Je sais que je peux compter sur votre civisme et votre courtoisie pour nous apporter ces réponses souhaitées. Je vous en remercie par avance et pour ceux qui pourront se libérer, je vous dis à très bientôt.

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, DMDa78

"Ma JDC sur mon mobile"

La direction du service national du ministère de la Défense vient de lancer une nouvelle application pour Smartphone, destinée à faciliter les démarches et les informations utiles relatives à la Journée défense et citoyenneté (JDC). Il s'agit d'améliorer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui passent chaque année leur JDC.

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de très nombreuses fonctionnalités, comme la géolocalisation du site de la JDC, les informations pratiques sur son déroulement, la prise de contact avec les organisateurs et des informations sur les opportunités de stage et/ou carrières au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.



Pour tout complément d'information, s'adresser à l'établissement du Service National de Versailles (consulter l'adresse en dernière page)

SOMMAIRE

- Rappel de la réunion des CoDé du 11/06/15	1
- "Ma JDC sur mon mobile"	1
- L'opération Sentinelle et la réserve opérationnelle	2
- Actualisation de la LPM 2014-2019	2
- Expérimentation du SMV	3
- Commémoration du 8 mai 1945	3
- Littérature militaire et infos pratiques	4

L'opération SENTINELLE et la réserve opérationnelle

Les événements récents ne sont pas de nature à réduire notre vigilance en matière d'attentats. Le plan Vigipirate à son niveau "Alerte attentat" risque de s'installer dans la durée. Au moment où plus de 10 000 militaires sont impliqués dans ce dispositif, dont 7 000 en permanence, on peut s'interroger sur la part prise par la Réserve.

Le ministre de la Défense qui répondait à la question d'un député à l'Assemblée Nationale, a indiqué en janvier dernier que 300 réservistes étaient engagés sur le dispositif "Sentinelle", nom de code donné à la déclinaison actuelle du plan Vigipirate.

Ce nombre paraît faible au regard de la ressource théorique (28 000) mais une utilisation plus large de la réserve nécessiterait une adaptation de l'arsenal juridique. La loi de 2011 destinée à faciliter l'emploi de la réserve en cas de crise grave renvoie à un décret la définition des modalités de convocation et la durée des missions. Le projet de ce décret a été mis à l'ordre du jour du conseil des ministres du 6 mai dernier. Gageons qu'il devrait être publié prochainement au journal officiel.

Lieutenant-colonel(H) Gérard NOURY (T) - CICODE 78



Actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019

La loi de programmation militaire actualisée 2014-2019 a été adoptée le mercredi 20 mai en conseil des ministres pour être présentée au parlement.

Message du ministre de la Défense, Jean Yves Le DRIAN :

"Les évolutions du contexte international survenues depuis 2013 et le niveau élevé d'engagement des forces armées qui en a résulté ont conforté les analyses portées par le Livre blanc, mais ont aussi conduit au dépassement des seuils opérationnels fixés par ce dernier.

À cet égard, les attaques de janvier 2015 ont apporté la tragique confirmation que la France, comme les autres États européens, était directement exposée à une menace terroriste en pleine expansion. Le Président de la République, chef des armées, avait pris, dès le 12 janvier 2015, la décision de renforcer la posture de protection nationale, par la mise sur pied de l'opération Sentinelle. Aujourd'hui, l'ensemble de ces facteurs rend d'autant plus nécessaire l'actualisation de la Loi de programmation militaire, déjà prévue par son article 6.

La France comme douze de ses partenaires de l'Union européenne, a, dans ce contexte, fait le choix d'augmenter son budget de défense dans les prochaines années".

Les grandes décisions de l'actualisation

- **Le nouveau contrat "protection"** permettra le déploiement sur le territoire de 7 000 hommes des forces terrestres dans la durée, pouvant monter à 10 000 pendant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes.
- **Les effectifs de la Force Opérationnelle Terrestre (FOT)** atteindront 77 000 hommes, au lieu des 66 000 prévus dans la LPM initiale.
- **Une réduction de la déflation des effectifs de la défense** est décidée afin notamment de renforcer la FOT, ainsi que les domaines du renseignement et de la cyber défense. Initialement prévue à hauteur de 33 675 ETP, la déflation est atténuée de 18 750 ETP et s'établira sur la période 2014 – 2019 à 14 925 ETP, dont 6 918 sur 2015-2019. 2,8 Md€ permettront de financer ces effectifs et les coûts de fonctionnement afférents.
- L'appel à la réserve sera renforcé par **une nouvelle politique de réserve**, fondée sur un accroissement du nombre de jours d'activité des réservistes, une augmentation du nombre de réservistes et une hausse du budget associé.
- Avancée majeure, la concertation au sein du ministère et des armées sera profondément renouvelée par l'institution d'un **droit d'association professionnelle adapté à l'état militaire**, concrétisé par la possibilité de créer des associations professionnelles nationales de militaires et d'y adhérer librement.

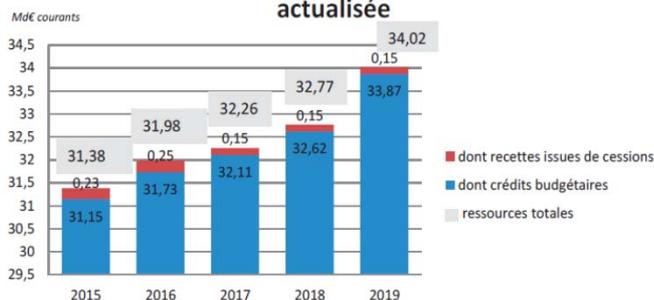
■ **UNE MOINDRE DÉFLATION DE :**
La diminution des effectifs initialement prévue à hauteur de 33 675 ETP s'établira à 14 925 sur la période 2014-2019, dont 6 918 sur 2015-2019

18 750 postes

15 399 CRÉATIONS DE POSTES POUR

- Renforcer la posture de protection et notamment porter à 77 000 hommes les effectifs de la Force opérationnelle terrestre (FOT) dès 2016
- Renforcer les effectifs du renseignement d'au moins 1 000 personnes au total
- Renforcer les effectifs de la cyberdéfense d'au moins 1 000 personnes au total

Ressources sur le périmètre de la LPM actualisée



- **Le budget du ministère de la Défense augmentera de 3,8 Md€** par rapport à la trajectoire initiale de la Loi de programmation militaire, pour un total de 162,41 Md€ sur 2015-2019, constitués de crédits budgétaires et des seules recettes extrabudgétaires issues des cessions immobilières et de matériels militaires.
- Ces 3,8 Md€ incluent un effort supplémentaire de 500 M€ au profit de la régénération des matériels.
- Au vu des engagements extérieurs depuis 3 ans, **l'effort sera accentué dans le domaine des équipements critiques**, ainsi au profit de la composante « hélicoptères », de la capacité de projection aérienne tactique ou encore du renseignement, pour 1,5 Md€ supplémentaire dont 1 Md€ par réaffectation des gains de pouvoir d'achat induits par l'évolution favorable des indices économiques.

Lieutenant-colonel Georges HAXAIRE, DMDa78

L'INSTANT DEFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79

Expérimentation du Service Militaire Volontaire (SMV)

Le président de la République, M. François HOLLANDE avait annoncé il y a quelques semaines la création en métropole de trois centres inspirés du Service Militaire Adapté (SMA), un dispositif d'insertion professionnelle de jeunes en grande difficulté développé depuis des décennies outre-mer.

Pour rappel, Le SMA, créé en 1961, a accueilli en 2014 quelque 5.660 jeunes. A l'issue de ce service volontaire, les trois quarts environ des jeunes ont été "insérés" dans la vie active, alors qu'au début de leur formation, au moins 30% étaient en situation d'illettrisme et 60% n'avaient pas leur brevet des collèges.

Pour la métropole, ces centres rebaptisés « Service Militaire Volontaire » (SMV), relèveront du ministère de la Défense. Ils recevront des jeunes de 18 à 25 ans sous encadrement militaire pour leur offrir des formations professionnelles liées au besoins des bassins d'emplois locaux ou des "secteurs en tension" à l'échelle nationale, comme l'hôtellerie et le BTP.

Le jeudi 28 mai, au forum de l'armée de Terre à Palaiseau, le général de corps d'armée (2S) Bertrand CLÉMENT-BOLLÉE, directeur de l'expérimentation du Service Militaire Volontaire a confirmé ces créations et a présenté un état d'avancement du projet dont l'armée de Terre porte la responsabilité.

Cette expérimentation commencera dès la rentrée de septembre 2015 dans deux centres, dans l'Essonne sur la base aérienne de Brétigny-sur-Orge et dans une caserne de Montigny-lès-Metz en Moselle. Le 3^{ème} centre, dont la localisation reste à déterminer ("dans le sud de la France"), ouvrira avant la fin de l'année 2015. L'ouverture de quatre autres centres durant la 2^{ème} année d'expérimentation (en 2016) a été promise par le chef de l'Etat.

Les effectifs seront de 200 volontaires dès septembre 2015, pour arriver à **un millier en décembre 2016**. Ce SMV s'adresse à des jeunes Français de 17 à 26 ans, pour une durée de six à douze mois. Ils y serviront sous statut militaire et seront encadrés par des personnels de l'armée de terre. Pour un millier de jeunes, il est prévu pas moins de 250 cadres militaires. Les jeunes toucheront une solde mensuelle de 340 euros et bénéficieront des avantages liés à l'état militaire, comme le quart de place à la SNCF ou un hébergement gratuit en caserne.

Commandant(H) Jean-Pierre LATREILLE (T) - CICODE 78

Commémoration du 8 mai 1945

Cette date correspond à deux événements historiques : la victoire des alliés sur l'Allemagne et la fin de la deuxième guerre mondiale en Europe.

Le 7 mai 1945 à 2 heures 41 précises, l'acte de capitulation allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser le 8 mai à 23 heures 01. Le lendemain la capitulation générale est signée à Berlin en présence du général De LATTRE de TASSIGNY. Cette reddition de l'Allemagne nazie met fin à un conflit de six ans qui a fait des millions de morts en Europe.

Ce jour ne marque cependant pas la fin de la présence militaire allemande en France. En effet, les villes de Dunkerque, Lorient et Saint Nazaire ne tombent que les jours suivant la capitulation du Reich.

Dès 1945, le Général De GAULLE souhaite réunir les Français lors de grandes célébrations patriotiques. Ce dernier insiste sur le caractère indissociable des deux conflits mondiaux et jusqu'en 1950 les commémorations de la première guerre mondiale restent les plus importantes.

L'assemblée constituante décide le 7 mai 1946 que la victoire par les armées françaises et alliées sera célébrée le 8 mai. Mais il faut attendre 1953 pour qu'une loi institue cette journée jour férié.

Un décret du 17 janvier 1968 prévoit une célébration annuelle pour cette journée.

En 1975 le président Valéry GISCARD d'ESTAING, motivé par l'esprit de réconciliation avec l'Allemagne, décide de supprimer la commémoration de la victoire alliée le 8 mai pour faire du 11 novembre une journée nationale du souvenir. Cette décision entraîne des protestations et un grand nombre de communes continue à célébrer le 8 mai.

Enfin la loi du 2 octobre 1981, par modification du code du travail, et à la demande du président François MITTERRAND ajoute définitivement à la liste des jours fériés le 8 mai ainsi reconnu comme fête nationale dès 1982.

Aujourd'hui, l'unité semble se faire autour du message à transmettre : **la lutte pour la liberté et la démocratie.**

Ci-dessous, cérémonie du 8 mai 2015 à Trappes, présidée par le préfet des Yvelines



A gauche et ci-dessus, cérémonie du 8 mai 2015 à Versailles, avec la musique des troupes de Marine, l'équipage du chasseur de mines "Céphée" et la PMM COLBERT

Commandant(H) Jean-Pierre LATREILLE (T) - CICODE 78

Dans le prochain numéro : L'armée de terre "AU CONTACT"

L'INSTANT DEFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX

Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79

Littérature militaire - Publications



"Le commando KIEFFER, les 177 français du D-Day". Ils étaient venus libérer la France et l'Europe du joug nazi. Le périple de cette poignée de français est une légende, faite de courage, d'abnégation, de panache, de goût de liberté et d'aventure. le chemin jusqu'à la constitution du Commando KIEFFER, aura été long et semé d'embûches

De Jean-Marc TANGUY aux éditions Albin MICHEL, 29,00€



"Opération Serval, Notes de guerre Mali 2013". Dans ce livre, l'avenant général Bernard BARRERA livre ses notes de guerre, directes et passionnantes, qui resteront dans l'histoire de l'armée française. Dans cinquante ans, les militaires étudieront encore l'opération Serval, de la reconquête jusqu'à l'apothéose du nettoyage de l'Ametettaï.

Du général Bernard BARRERA aux éditions du Seuil - 21,50 €.

Informations pratiques



Revue disponible par abonnement

- Armées d'Aujourd'hui
- Terre Information Magazine
- Air Actualités
- Cols Bleus
- Marine



ECPAD - Service abonnements
2 à 8 route du Fort
94 205 Ivry sur Seine Cedex
Tél : 01 49 60 52 44

Prochaines dates à retenir

- o **06 juin 2015** : Bicentenaire de la bataille de Rocquencourt de 1815 à la place Exelmans.
- o **08 juin 2015** : Hommage aux Morts pour la France en Indochine.
- o **18 juin 2015** : Cérémonie commémorant l'appel du général De GAULLE du 18 juin 1940;

A voir:

- o **du 15 au 21 juin 2015**

SALON DU BOURGET

Le salon international de l'aéronautique et de l'espace ouvrira ses portes du lundi 15 au dimanche 21 juin, au Bourget.

**LE STAND DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE**

Destiné à apporter un soutien à l'exportation des industries de défense, le stand du ministère présentera les matériels majeurs et le savoir-faire des armées. Sur le thème "Prêt à l'engagement / Mission ready" il se composera de 4 zones reprenant le déroulement d'une opération extérieure : commandement/conduite, renseignement, intervention, projection, ainsi qu'une zone consacrée à la préparation de l'avenir.

Des moyens de renseignement aux dernières innovations de la DGA en passant par les équipements de projection, de protection ou encore de supériorité aérienne, les matériels en dotation "Combat Proven" ou à venir des armées, seront présentés à travers l'expérience opérationnelle et technique qu'en ont le personnel de la Défense.

Rappel de quelques adressesDélégation Militaire Départementale des Yvelines (DMD)

Caserne d'Artois
BP 70269 - 78002 VERSAILLES Cedex
Tél : 01 30 97 54 16 – Fax : 01 30 97 52 79

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG)

Caserne d'Artois
9 ter rue Edouard Lefebvre - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 50 15 02 / 01 30 97 55 80 - Fax : 01 39 02 28 22
Mail : d78@onacvg.fr

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées (CIRFA) - bureaux Terre et Marine

7 rue des Chantiers - 78000 Versailles
Tél : 01 39 25 92 00 / 01 39 25 92 14 - Fax : 01 39 25 92 10

Bureau Air :

41 rue des Etats Généraux - 78000 VERSAILLES
Tél : 01 39 53 76 10

Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie (CIR.GEND) :

121 Boulevard Diderot - 75012 PARIS
Tél : 01 53 17 32 10 - Fax : 01 53 17 32 29

Etablissement du Service National d'Île de France (ESN) et Centre du Service National de Versailles (CSN) :

Caserne d'Artois
9 rue Edouard Lefebvre - 78000 Versailles
Tél à l'usage des administrés : 01 30 97 52 52
Tél à l'usage des agents de mairie : 01 30 97 54 55
Tel partenariat et relations extérieures 01 03 97 52 10 / 52 74
Mail : dsn-esnidf-csn-versailles.jdc.fct@intradef.gouv.fr
Adresse postale : GSBdD Versailles
Centre du Service National de Versailles
CS 10702 - 78013 VERSAILLES CEDEX

Directeur de la publication : lieutenant-colonel Georges HAXAIRE
Rédacteur en chef : lieutenant-colonel (H) Gérard NOURY

L'INSTANT DÉFENSE 78

CELLULE INFORMATION DES CORRESPONDANTS DÉFENSE - DMD78 - BP 70269 - 78002 VERSAILLES CEDEX
Tél. 01 30 97 53 87/01 30 97 52 85 - Fax 01 30 97 52 79